

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

Boston, le 1^{er} Mars 2015

Mesdames et Messieurs,

Nous condamnons fermement les actes de violence, qui ont occasionné de nombreuses pertes en vies humaines et donné lieu à un pillage massif de biens, à la destruction des infrastructures, ainsi qu'à de nombreux cas de violations des droits de l'homme, crime de guerre, d'actes d'intimidation et de représailles contre le peuple centrafricain.

La situation actuelle, si elle n'est pas rapidement circonscrite et résolue, va créer un cycle de violences, créer un fossé, et pourra irrémédiablement attiser les tensions, les violences, et compromettre la cohésion de notre société et l'existence même de l'État, avec de graves conséquences pour la sécurité et la stabilité nationale.

Alors nous, Centrafricains du continent Américain, demandons fermement au nom de tous nos compatriotes que ce Forum n'oublie pas les nombreuses victimes tombées pendant la crise ; qu'il ne se substitue à la justice et qu'il ne soit un lieu de défense des intérêts personnels ou d'un parti, ou se transforme en une cérémonie de répartition des postes ministériel et de responsabilité entre les participants. Qu'il ne devienne un nième dialogue futile. Mais, qu'il soit une place de considération de l'intérêt supérieur de notre nation et du peuple Centrafricain. Que chacun de nous se demande sincèrement qu'est-ce qu'il/elle doit faire pour ce pays et pour nos compatriotes, que de venir ici cherchant à prendre des nôtres et satisfaire les intérêts d'autrui ou d'une puissance étrangère.

Pour éviter de créer les conditions de nouvelles hostilités, que les délégués ici présents se résolvent de dire que le pardon demandé par les uns et les autres du haut de ce tribune ne les amnistie et ne les protège d'une poursuite judiciaire ; et qu'aucun bourreau du peuple Centrafricain ne sera plus jamais permis de gouverner dans le nouveau Centrafrique enfin que l'histoire ne se répète. Que les décisions et les recommandations de ce forum, lorsqu'il relève du domaine judiciaire, ne soient souveraines mais qu'elles soient considérées caduques et non-exécutives.

Pour nous, dans la perspective d'offrir à notre pays l'occasion de tourner définitivement la page des événements tragiques récurrents qui hypothèquent la cohésion sociale, les chances de stabilité, de paix et de développement, après une analyse approfondie des causes de la perpétuation des crises, nous avons identifié les axes thématiques et les débouchés suivant dont nous croyons l'examen durant ce forum permettrait de trouver une solution globale applicable aux problèmes actuels de notre pays et conduira à une profonde et sincère réconciliation nationale et une paix durable:

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

1) La création d'un état de droit et la bonne gouvernance

- Le Respect de la Constitution, de l'Alternance et des Droits Humains
- La reconstruction d'une cour Constitutionnelle et des autres cours de justice composée des hommes et des femmes du Droit et qui dise le droit (qui sont inamovible)
- La Séparation/distinction des pouvoirs et un système d'équilibre entre ces pouvoirs (check and Balance)
 - Exécutif, Législatif et Judiciaire
- La mise en place des institutions démocratiques ;
- Restaurer l'autorité de l'Etat dans tout le pays et renforcer sa capacité ;
- Réduire le train de vie de l'état et mettre en place un programme d'austérité gouvernemental durant la transition et après:
 - Former un gouvernement restreint de technocrates (15 à 17 membres) et combiner certains ministères ;
 - Supprimer les postes parallèles ;
 - Réduire le salaire des membres du gouvernement ;
 - Réduire le nombre, le salaire, et les allocations des législateurs du CNT et les élus;
 - Réduire le salaire du Président/Présidente ;
 - Supprimer les subventions en plus du salaire de base ;
 - Limiter les délégations lors des voyages officiels ;
 - Limiter le nombre de voyage officiel ;
- Assurer la transparence et une gestion saine des biens publics,
- Assurer la divulgation des contrats d'exploitations et les conventions sous le contrôle des élus du peuple ;
- Interdire le cumul des fonctions et de mandat ;
- Soumettre les nominations à l'approbation des députés en nommant des cadres compétents dans le gouvernement, les organismes internationaux, les hautes fonctions de l'état, le système judiciaire, et dans les représentations;
- Appliquer le quota relatif aux genres en nommant des personnes qu'il faut à la place qu'il faut ;
- La Question des nominations de complaisance sur une base Tribal/Ethnique/affiliation au lieu de compétence, expérience, mérite, et intégrité ; et la gestion clanique des choses de l'état.
- La dépolitisation et la détribalisation de la fonction publique (l'homme qu'il faut à la place qu'il faut) ;
- L'élimination du sectarisme dans la vie politique et dans l'administration publique ;
- Revaloriser et assurer la stabilité dans les fonctions ;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- La question de la corruption, les détournements au sommet de l'administration et les trafics d'influences ;
- La mauvaise gestion des aides et des recettes de l'état au mépris des règles de comptabilité;
- La mauvaise gestion de l'aide publique ;
- Le non suivi et le non vulgarisation des accords économiques et financiers ;
- La décriminalisation du droit de report de la presse : Personne ne doit être poursuivi pour l'exercice légitime de son droit fondamental à la liberté d'expression et d'opinion ;
- Promouvoir l'enseignement du civisme, du patriotisme, la solidarité et l'intérêt nationale, ainsi que de la culture de paix.

2) La Justice Réparatrice et Restauratrice

- Réhabilitation de l'institution judiciaire ;
- Promouvoir la nomination des hommes de droit sur la base de compétence ;
- Garantir la primauté du Droit ;
- La Lutte contre l'Impunité et l'Injustice (Crime de sang et Crime Economique) des 20 dernières années ;
 - NON AUX AMNESTIES : Laisser les actions judiciaires contre les personnes présumées coupables d'exactions commises sur les populations suivre leur cours ;
 - La non-réhabilitation des personnalités civiles ou militaires impliquées dans les crises ;
 - La question de la lenteur judiciaire ;
 - La dépolitisation du système judiciaire ;
- Mise en place d'une Cour Pénale Internationale Pour le Centrafrique
- Traduire systématiquement à la justice les auteurs de crime de guerre, crime contre l'humanité, et les auteurs de violation de droit de l'homme : PAS D'AMNESTIE
- La surveillance et l'application de la loi à tous quels que soient le statut politique et social;
- Mise en place des dispositions constitutionnelles garantissant l'Indépendance judiciaire ;
- La poursuite des auteurs de violation des droits de l'homme, du droit international, des crimes de sang et des crimes économiques devant les juridictions compétentes ;
- Dépolitiser le système judiciaire et que le bureau du procureur de la république ne serve d'outils de répression, de suppression et de persécution ;
- Dépénaliser les délits de la presse ;
- La protection des droits fondamentaux ;

3) Paix Sécurité et Reconstruction d'une Nouvelle Armée

- Le Désarmement sans condition de la Seleka et des Anti-Balaka ainsi que des autres groupes in-conventionnelles ;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- La création d'une nouvelle et moderne Force de Défense et de Sécurité, rajeunie, au service de la Nation et du peuple et non d'un homme ;
 - ✓ Minimum d'éducation requise : Baccalauréat
 - ✓ Démunie des éléments de Seleka, Anti-Balaka, et les autres entités qui ont pris les armes conformément à l'article # 13 de la résolution Onusienne S/RES/2149 du 10 Avril 2014
- Le développement d'une capacité humaine de 50,000 hommes et femmes minimum reflétant la démographie nationale (Tenant compte de la recommandation des travaux approfondis des Etats Généraux de la force de défense et de la sécurité de 1996 et les différentes assises) ;
- La réouverture de L'Ecole Militaire des Enfants de Troupe George Bangui et son adaptation dans chaque région militaire;
- La création d'un lycée militaire ou école des cadets « **Ruth Roland** » pour filles (12 +) destiné à leur formation au métier des forces armées, de sécurité, et de la défense nationale (En Mémoire de la première Femme Officier dans l'armée Centrafricaine);
- L'ouverture des "casernes-lycées professionnels et Techniques" destinées à la formation des enfants de la rue ;
- Le rétablissement de la formation militaire obligatoire avec la vulgarisation du civisme, le nationalisme, du vivre ensemble, et la notion d'intérêt supérieur de la nation.
- Impartialité dans les procédures de recrutement fondées sur une base ethnique qui visait à conforter le pouvoir en place ;
- Impartialité dans la formation et avancement au sein des FDS ;
- L'enseignement et la vulgarisation du respect des droits de l'homme parmi les FDS, de leurs droits et devoirs ;
- La dépolitisation et le déclanisation de nos forces de défense et de sécurité ;
- Leur déploiement dans les régions militaires et sur toute l'étendue du territoire pour:
 - Sécuriser nos frontières perméables et intercepter les armes de guerres ;
 - Combattre la circulation frauduleuse, la détention illégale, et la prolifération des armes et munitions de guerre;
 - Protéger l'intégrité du territoire nationale contre l'incursion et l'installation des forces extérieures ;
 - Protéger et sécuriser les biens de la population et garantir la libre circulation;
 - Combattre et désarmer les forces in-conventionnelles actives sur notre territoires ;
 - Combattre les coupeurs de routes et les rackets de la population;
 - Étendre l'autorité de l'Etat dans toute la nation et sur l'exploitation des ressources;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- Assurer un contrôle d'ordre de séjour et d'expulser les personnes en violation de la loi d'immigration et de séjour sur notre territoire ;
- Faire des perquisitions à l'impromptu et combattre les braquages ;
- Préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine ;
- La construction des casernes/bases militaires dans chaque préfecture ;
- La dotation de nos forces en moyens, équipements et logistiques en vue d'augmenter leur capacité professionnelle et pour l'accomplissement de leur mission républicaine ;
- Mise en place d'un fonds d'équipement des FDS enfin d'augmenter sa capacité opérationnelle ;
- Equité des genres dans la formation, nominations, et avancement ;
- Garanti par les nouvelles FDS de la constitution et d'un état de droit ;
- La réhabilitation des éléments des FACA qui jouissent encore d'une bonne moralité et qui ne seront pas justiciable ;
- Aucun membre des FDS n'est au-dessus de la loi (Garantir la traduction en justice en cas de délit et violations des droits)

4) Les Elections

Le Centrafrique sera stable et prospère lorsqu'il aura des dirigeants qui n'ont pas trempé dans les crimes de quelque nature que ce soit.

Avant que les élections aient lieu, nous exigeons ce qui suit :

- L'application à la lettre de la résolution Onusienne S/RES/2149 du 10 Avril 2014 paragraphe 30g, relative au Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR), et paragraphe 31e relative à la saisie, le collecte et la destruction des armes et munitions imposées par le paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013)
- L'application à la lettre des paragraphes 6, 13, 30, 38 de la résolution Onusienne S/RES/2149 du 10 Avril 2014 ;
- Le retour des déplacés et les réfugiés Centrafricains pour leur participation aux élections ;
- Le désarmement et le rapatriement des éléments armés étrangers de notre territoire ;
- La destitution des 3457 éléments de la Seleka intégrés dans l'armée par le régime Djotodia ;
- La destitution des FACA membres des Anti-Balaka, ainsi que de ceux responsables du lynchage de l'ENAM ;
- Le Désarmement sans condition de la Seleka et des Anti-Balaka ainsi que des autres groupes in-conventionnelles ;
- La reconstitution d'une nouvelle force de défense et de sécurité Centrafricaine ;
- Le réarmement et le déploiement sur toute l'étendue du territoire Centrafricain de la nouvelle FDS avant les élections.
- La mise en place des dispositions garantissant la prévention des problèmes d'intégrité ;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- La mise en place d'une cour de justice pour des poursuites de tous les contrevenants dans la fraude électorale à l'échelle nationale car l'impunité favorisera les comportements contraires à l'éthique, la fraude et la corruption.

Le nombre pléthorique des partis politiques qui met en danger l'unité nationale nécessite d'être revue et face aux enjeux, nous exigeons par respect au peuple:

- L'application à la lettre de la charte transitionnelle relative à l'éligibilité des candidats aux élections : principalement l'article 106 de ladite charte ;
- Que la responsabilité des uns et des autres soit établie par la justice avant les élections pour ne pas que les associés, les acteurs et les financiers de la crise ne postulent a la magistrature suprême ou deviennent de-facto des représentants du peuple ;
- Que les instances de la Transition ne modifient ni la charte de la transition, ni le code électoral pour satisfaire des ambitions personnelles et politiques des uns et des autres.
- Que les personnalités associées à la gestion calamiteuse des 20 dernières années soient exclues de la course à la magistrature suprême et aux législatives pour permettre le renouvellement de la classe politique;
- Que les organes de la transition créent les meilleures conditions de consultations électorales crédibles ;
- Garantir le quota du genre dans les représentations législatives ;
- Que le climat socio-politique soit assaini ;
- Obliger les candidats à remettre au Conseil constitutionnel une déclaration de leur situation patrimoniale pour être rendue public.

Pour qu'une Élections crédibles, libres, transparentes et démocratiques ait lieu, nous demandons à ce que les conditions suivantes soient atteintes avant/pendant les échéances :

- Assurer le retour à domicile et la réintégration dans la vie normale des déplacées de la crise et de tous les réfugiés Centrafricains en dehors du territoire Nationale;
- Assurer la sécurité et retour dans leur zone d'origine de tous les citoyens de confession musulmane refugies dans la Ouaka et au-delà ;
- Reconstruire les registres d'état civil préalable a la création de la liste électorale ;
- Garantir le respect du code de la Nationalité ;
- Le processus électoral et la situation nationale générale de notre pays doit passer un seuil minimal de qualité et de sécurité pour prétendre à une mission d'observation et de certification internationale;
- Garantir la présence des observateurs nationaux et internationaux qualifiés sur toute l'étendue du territoire sans restriction ;
- Aucun centre ne doit échapper à la présence des observateurs ;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- Les électeurs doivent avoir véritablement accès aux informations relatives aux élections et à la campagne électorale, et jouir des droits d'association et de libre circulation sur toute l'étendue du territoire;
 - Eviter la fraude et les falsifications relative aux inscriptions sur les listes électorales, et procéder a la mise en place et la distribution d'une carte électorale biométrique;
 - Garanti d'un comportement éthique et la sécurité des citoyens durant le processus électoral ;
 - Garantir et protéger l'intégrité du processus électoral (Par la Nouvelle FDS, Minusca, Sangaris et Eufor. Non à la Seleka, Antibalaka et les autres forces in-conventionnelles);
 - Etablir des systèmes efficaces qui contiennent des mécanismes de contrôle et une surveillance adéquate ;
 - Garantir le respect des libertés publique ;
 - La mise en place d'une computation parallèle et en temps réels des résultats décomptés ;
- 5) Projet de Constitution écrit par les hommes de droit et adapter à la réalité politique économique, judiciaire, sécuritaire et sociale de la République Centrafricaine.**
- Créer une commission technique et spécialisée composée des hommes de droit : Magistrats, Avocat, professeurs d'université en droit et docteur en droit constitutionnel pour la rédaction de la nouvelle constitution (Aucun membre de parti politique ne doit y siéger) au-delà des assises ;
 - Faire adopter la constitution par la CNT sans modification qui va la soumettre au referendum ;
 - Faire de notre constitution un catalyseur de l'unité nationale et une restauratrice du droit annihilée et qui garantit les libertés personnelles, les droits fondamentaux du peuple, l'égalité entre hommes et femmes, et un État voué au bien-être de la population ainsi qu'à la justice sociale ;
 - Que les points suivant soient clairement élucider dans la constitution et que l'article premier dit ouvertement ce qui suit : **"LA CONSTITUTION EST NOTRE LOI SUPREME ET QUE PERSONNE N'EST AU DESSUS DE LA LOI."** Suivi des textes de l'article # 5.
 - Que l'unicité Républicaine et la laïcité de l'Etat soient inscrites dans la constitution et que des dispositions constitutionnelles soient prises pour que cela ne fasse l'objet d'une révision constitutionnelle ;
 - Que les dispositions constitutionnelles et juridictionnelles soient prises pour invalider toutes manœuvres législatives à valider la culture d'impunité et d'amnistier les auteurs de crime ;
 - Que les dispositions constitutionnelles et juridictionnelles soient prises garantissant les droits du peuple a la liberté de s'assembler paisiblement (Meeting), la liberté de protester(Marching) ;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- Mise en place des dispositions constitutionnelle garantissant le droit des citoyens contre les perquisitions et saisies sans cause probable ;
- Mise en place des dispositions constitutionnelles interdisant le port et la détention d'armes illégales ;
- Mise en place des dispositions constitutionnelles garantissant la liberté et dépenalisant la presse, le droit des enfants (interdisant le vagabondage, la domestication);
- Mettre en place un cadre constitutionnel qui satisfera tous les Centrafricains et qui comprendra entre autre :
 - L'âge minimum et maximum d'éligibilité aux élections législatives et présidentielle soit de 35 et 62 ans (date de la retraite) avec un niveau minimum d'éducation équivalent à une maîtrise (BAC + 4);
 - Limiter le mandat présidentiel a une durée de cinq (5) ans renouvelable qu'une seule fois ;
 - Limiter le mandat des députés a une durée de six (6) ans renouvelable qu'une seule fois pour que les termes des parlementaires ne soient pas un terme à vie;
- **Prendre des dispositions constitutionnelles pour que les termes du mandat présidentiel et des députés, leur niveau d'étude, ainsi que l'âge minimum et maximum des candidats ne fassent l'objet d'aucune révision constitutionnelle ;**
- Modifier l'expression ambiguë: **"être de nationalité centrafricaine"** de l'article # 24 alinéa 4 pour distinguer la citoyenne acquise à la naissance (qui garantit l'éligibilité) et la naturalisation (qui exclue de la course à la magistrature suprême) ;
- Modifier le dernier alinéa de l'article # 24 en fixant une date pour la tenue des élections présidentielles et législatives. Passé ce délai de 45 jours à midi, les pouvoirs du chef de l'état prennent fin. Le Président de la cour constitutionnelle constate la vacance de pouvoir, assume l'intérim ou délègue le pouvoir exécutif du président a une tierce personne et autorise la CENI de faire les élections dans les 45 jours ;
- Veiller à ce que des dispositions constitutionnelles soient prises pour que les fonctions de suppléants, qui sont des non-élues, soient supprimées et que des élections spéciales soient organisées le plus vite possibles pour remplacer les élus qui ne peuvent siéger;
- Mise en place des dispositions constitutionnelles permettant aux constituants de destituer leur représentant (par pétition) et d'élire un autre pour manquement grave envers eux ;
- La question des Caractéristiques du régime politique et de l'état :
 - Un régime Parlementaire
 - Parlement monocaméral
 - Différencier Président et Chef de l'Etat du Chef du Gouvernement
 - Mise en place d'un système fédéral avec une totale décentralisation graduelle de la machine de l'état ;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- **Supprimer l'alinéa # 2 et 3 relatif à la dissolution de l'Assemblée National** : La séparation du pouvoir doit être stricte avec absence de révocabilité (à cause de l'indépendance et de la séparation des pouvoirs); Le président peut saisir la cour constitutionnelle pour manquement grave des législateurs envers la Nation (dans l'exercice de leur mandat) dans l'intérêt nationale. Et si la cour constitutionnelle constate ces faits, seule la cour constitutionnelle peut autoriser la tenue des élections anticiper pour permettre au peuple, par suffrage direct à deux tours, de choisir leur représentant. Les législateurs sortant ont droit à poser leurs candidatures et redemander le suffrage de leurs constituants (Faire prévaloir la notion de : pouvoir du peuple, par le peuple);
- Mise en place d'une disposition constitutionnelle empêchant les pouvoirs de se révoquer mutuellement en cas de désaccord politique.
- La mise en place de contre-pouvoirs et d'un mécanisme de contrôle juridictionnel pour assurer le respect de la constitution (Pour éviter le cas du Niger avec les raisons du coup d'état du General Maïnassara);
- Promouvoir des dispositions claires et des réformes textuelles substantielles concernant la séparation des pouvoirs, et notamment des mécanismes constitutionnels, juridiques et institutionnels susceptibles d'assurer un meilleur équilibre et balance entre la branche exécutive, le pouvoir parlementaire, et le pouvoir législatif avec des pouvoirs pourvus de qui leurs sont propres ;
- Prendre des dispositions constitutionnelles faisant de la CENI une entité autonome (avec son propre budget) avec à sa tête des hommes apolitique assistées par les délégués des autres entités pour la préparation, la tenue et la proclamation des élections et non le ministère de l'intérieur;
- Que des dispositions constitutionnelles soient prises pour l'indépendance judiciaire en mettant le poste du Procureur de la République sous le control du pouvoir judiciaire ; et que la personne proposée à ce poste par ses pairs soit d'abord entendue par les députés qui le confirme ou le rejette avant la nomination à ce poste par le président ;
- Doter les commissions parlementaires de pouvoirs et de moyens effectifs leur permettant de suivre et contrôler l'exécution des lois, et de procéder à l'évaluation de toute question relative à la maîtrise des outils de la gestion des biens publics ;
- La mise en place du contrôle de constitutionnalité avant que la Constitution proprement dite soit adoptée ;
- Adopter le langage de l'article 106 de la charte de Transition relative à l'éligibilité dans la nouvelle constitution ;
- Mise en place des dispositions constitutionnelles déclarant inéligible à la magistrature suprême les personnalités politiques, militaires et civiles associées à la gestion calamiteuse des 20 dernières années ;

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TIMBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

- La présente Constitution entre en vigueur à compter du jour de sa promulgation à l'entrée en fonction du Président de la République élu, Jusqu'à la mise en place des autres Institutions l'Assemblée nationale ;

6) Mise en place d'une commission Vérité au-delà des assises

- Garantir les droits à la vérité ;
- Auditioner les acteurs de la crise politico-militaire, les victimes et les témoins ;
- Etablir sans équivoque le rôle joué par le Tchad et le Soudan dans la crise et saisir la justice internationale par rapport aux auteurs ;
- Garantir le droit des victimes à la justice et des auteurs de crime a un procès équitable;

7) Réparation and indemnisation des victimes

- Recenser les victimes
- Mettre en place un fonds d'indemnisation des victimes ;
- Mettre en place des mesures d'assistances d'urgence aux populations des zones de conflit ;
- Aider à sursoir les poursuites judiciaires des opérateurs économiques victimes des violences par leurs créiteurs;

8) La discrimination sur la base de l'origine ethnique, raciale

- Arrêter les pratiques discriminatoires de fait et l'exclusion ;
- Arrêter les discriminations dans la pratique à l'accès aux fonctions ;
- Equité dans l'accès aux ressources et aux services ;
- La décentralisation graduelle de l'état en commençant par les grandes villes;
- Adoption constitutionnelle et mise en place des dispositions juridiques contre les discriminations afin de garantir les fonctions de l'état à tous les citoyens;
- Développer l'éducation civique, la notion du patriotisme, l'intérêt national, du vivre ensemble ;

MISE EN PLACE D'UN ORGANE EXECUTOIRE AUTONOME DE SUIVI Compose des experts du G7 ou G8, des INGOs, des membres de la société civile et des religieux.

Nous vous prions **d'agréer**, l'assurance de notre considération distinguée

UNION-ACTION-PROGRESS

ITA TI MBI



A NON PROFIT ORGANIZATION FOR ALL CENTRAL AFRICANS IN NORTH AMERICA
9440-H White Pine Court Miamisburg, OH 45342 | Tel: 404.997.0417 | 514.865.6843 | info@ita-timbi.org

Christellin Bangadouzu
Le Président du Comité Directeur
De **ITA TI MBI**
Tel : 508.755.8204
christelinb@ita-timbi.org

P/O

Paul Ogayonne
Le Vice-Président du Comité Directeur
De **ITA TI MBI**
Tel : 937.608.2857
paulr@ita-timbi.org

Paul Ogayonne

UNION-ACTION-PROGRESS